

SFCR : SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE RAPPORT 2017

Synthèse	2
A. Activités et résultats	3
A.1 Activité	3
A.2 Résultats de souscription	4
A.3 Résultats des investissements	5
A.4 Résultats des autres activités	6
B. Système de gouvernance	7
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	7
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	13
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	13
B.4 Système de Contrôle Interne	15
B.5 Fonction d'Audit Interne	17
B.6 Fonction actuarielle	18
B.7 Sous-traitance	19
C. Profils de risque	20
C.1 Risque de souscription	20
C.2 Risque de marché	21
C.3 Risque de crédit	23
C.4 Risque de liquidité	23
C.5 Risque opérationnel	24
C.6 Autres risques importants	24
D. Valorisation à des fins de solvabilité	25
D.1 Actifs	25
D.2 Provisions techniques	27
D.3 Autres passifs	29
E. Gestion du capital	32
E.1 Fonds propres	31
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	32
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	33
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	33
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	33
Annexes	34

Synthèse

Activité

L'activité commerciale en 2017 est marquée par une nouvelle augmentation de 12,5 %, à 25,9 M€.

Cette évolution résulte principalement du démarrage de nouveaux partenariats sur la branche Santé, activité dont le chiffre d'affaires a presque doublé en 2017.

Les résultats

Le résultat 2017 après impôt s'élève à 3,9 M€ (contre 4,9 M€ en 2016).

La diminution du résultat en 2017 est liée au développement de la branche Santé, sur laquelle le précompte de commission impacte la sinistralité de première année.

Changement important dans le système de gouvernance

En 2017, la Gestion des Risques et la Vérification de la Conformité, auparavant rassemblées au sein de la même Direction des Risques et de la Conformité, ont été séparées en deux nouvelles entités.

La solvabilité

Au 31/12/2017, le capital de solvabilité requis de PREPAR-IARD s'élève à 14,4 M€. Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 27,5 M€, ce qui conduit à un ratio de couverture de 191 %.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident)
- ▶ branche 2 (Maladie - Arrêt de travail)
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires)

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA
2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense cedex,
- ▶ Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- ▶ des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- ▶ des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...);
- ▶ des garanties santé et arrêt de travail.

Au 31 décembre 2017, PREPAR-IARD commercialise environ 1 002 000 contrats.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des primes acquises sur les deux derniers exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	Répartition 2017	2016	Variation 2016/2017
Pertes pécuniaires	17 339	67 %	15 691	10,5 %
Décès accidentel	6 488	25 %	6 200	4,6 %
Santé et Arrêt de travail	2 055	8 %	1 125	82,6 %
TOTAL	25 883		23 017	12,5 %

L'activité commerciale en 2017 est marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 12,5 %, à 25,9 M€.

Cette évolution résulte principalement du démarrage de nouveaux partenariats sur la branche Santé, activité dont le chiffre d'affaires a presque doublé en 2017.

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane)...

A.2 Résultats de souscription

Les objectifs en matière de politique de souscription sont de proposer des produits d'assurance non-vie répondant aux besoins des clients, dans des conditions de rentabilité normale pour l'entreprise, c'est-à-dire à des conditions tarifaires équilibrées, sans offrir des garanties trop élevées, dangereuses à long terme.

A.2.1. Provisions Techniques

Les différentes catégories de provisions techniques et les méthodes de constitution sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer

Conformément à l'article R 331-4°) du Code des assurances, elle représente la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés au 31.12 de l'exercice.

Elle inclut également des sinistres déclarés tardivement, c'est à dire les sinistres survenus mais non encore connus ainsi que leurs frais de gestion.

La méthode de calcul est celle préconisée par l'article R 331-15 du Code des assurances. Elle consiste à recenser tous les dossiers de sinistres et à évaluer leur coût compte tenu des éléments connus et de l'environnement économique.

La provision à la charge des réassureurs est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, en respectant l'application des clauses des traités.

Provision pour primes non acquises

Conformément à l'article R 331-6 2°) du Code des assurances, elle constate pour chacun des contrats à primes payables d'avance la part des primes émises de l'exercice et des primes à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Elle peut être complétée par une provision pour risques en cours destinée à couvrir la charges des sinistres et des frais afférents pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou à défaut entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

Les provisions sont calculées dans les conditions fixées par arrêté, articles A 331-16 à 331-20 du Code des assurances.

La provision pour primes non acquises est calculée prorata temporis, contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La part des réassureurs dans la provision est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, sans pouvoir excéder le montant effectivement à la charge des réassureurs tel qu'il résulte de l'application des clauses des traités.

Les calculs n'ont pas donné lieu pour l'exercice à la constitution d'une provision pour risques en cours.

Frais d'acquisition reportés

L'article R 332-33 du Code des assurances stipule que l'inscription de frais d'acquisition liés aux commissions versées doit être portée à l'actif du bilan lorsqu'il y a par exemple constitution d'une provision pour primes non acquises.

Le mode de calcul est d'ailleurs lié à celui de la provision. Le montant reporté est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices.

A.2.2. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 6,5 M€ en 2017.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes Solvabilité 2.

En milliers d'euros	2017		2016	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	0	0	0,0	0,0
Obligations d'entreprises	5 191	4 680	3 516,0	3 324,9
Actions	0,2	0,2	0,2	0,2
Fonds d'investissement	26 890	26 634	23 889,6	23 739,5
Titres garantis	0	0	0,0	0,0
Trésorerie et dépôts	1 382	1 382	671,8	671,8
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0,0	0,0
Immobilier	0	0	0,0	0,0
ACTIF TOTAL	33 464	32 697	28 078	27 736

Les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme représentent environ 25 % de l'actif à la fin décembre 2017. Les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 56 % à la même date. Le solde est constitué de parts de SCPI ou assimilés, d'OPCVM actions, flexibles ou à performance absolue, ainsi que de parts de Fonds de Private Equity.

Au 31/12/2017 et au 31/12/2016, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux et des dividendes des autres actifs. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Obligations d'entreprises	109,5	92,0
Fonds d'investissement	6,0	3,5
TOTAL REVENUS	115,5	95,5

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées. Leur ventilation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Obligations	4,8	0,0
Fonds d'investissement	9,0	27,1
TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES	13,8	27,1

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-IARD sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Variation des surcotes/décotes	1,4	2,3
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	0,0	0,0
Frais de gestion interne et externe des placements	-83,7	-93,8
TOTAL AUTRES REVENUS ET DEPENSES	-82,3	-91,6

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseil d'Administration

Missions et attributions

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- la gestion des placements,
- les perspectives de croissance.

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition

Au 31/12/2017, le Conseil d'Administration comprend 8 personnes.

B.1.2. Dirigeants effectifs

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

- Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Général (non administrateur), Directeur Technique, Directeur Juridique,
- Jean-François PELLÉ, Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body ») de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Conseil d'Administration

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Arnaud LAFORGE

- ▶ Directeur Finance et Risques

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Conformité

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent

Catherine BOUCHARD

- ▶ Responsable Administrative

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur Marketing et Développement

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE.

Pour la désignation des responsables des fonctions clés, le groupe PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR assurance atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés.

Audit Interne /

Xavier GOBLOT → [Inspection Générale de la BRED BP](#) ;

Ce choix a été motivé par l'expérience confirmée de M. GOBLOT en matière d'audit dans le secteur financier.

Pour mener sa mission, M. GOBLOT dispose de ressources annuelles représentant 200j/h affectées à l'exécution des audits.

Son action est régie par une fiche de poste décrivant les activités principales de la fonction.

Fonction Actuarielle :

Mathieu LE BELLAC → [Directeur des Risques de la BRED BP](#).

Les responsabilités attachées à la fonction actuarielle s'inscrivent dans le prolongement du rôle que tenait déjà M. LE BELLAC dans la supervision de PREPAR Assurance. Ses compétences en matière d'analyse des risques de modélisation et sa connaissance de l'activité assurance confirment ce choix. M. LE BELLAC dispose d'un budget lui permettant d'externaliser sous sa responsabilité, l'exécution de certains travaux préparatoires à la rédaction des rapports.

Son action est régie par une fiche de poste décrivant les activités principales de la fonction.

Gestion des Risques :

Céline REY-CAMPAGNOLLE → [Responsable de la Gestion des Risques Groupe PREPAR Assurance](#).

Mme. REY-CAMPAGNOLLE est actuaire certifiée, membre de l'Institut des Actuaires depuis 1998. Son parcours professionnel en tant qu'auditrice, consultante, puis en charge des travaux de gestion actif-passif au sein d'entreprises d'assurances lui ont permis d'acquérir une vision globale nécessaire à la gestion des risques. Elle travaille au sein de PREPAR Assurance depuis 2008. D'abord en charge de la Finance d'Entreprise, elle est devenue responsable de la Gestion des Risques en 2017. Elle dispose d'une équipe de cinq personnes lui permettant de mener à bien sa mission.

Vérification de la Conformité :

Hervé PLUCHART → [Directeur de la Conformité Groupe PREPAR Assurance](#).

M. PLUCHART a fait son parcours intégralement dans le milieu de l'assurance de personnes. Ses responsabilités successives en Actuariat, Maitrise d'ouvrage, contrôle Interne l'ont amené à prendre la Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité dès 2012, puis la Direction de la Conformité en 2017.

M. PLUCHART dispose d'un budget lui permettant d'externaliser sous sa responsabilité, l'exécution de certains travaux Préparatoires.

Cette organisation de la gouvernance nous paraît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR Assurance garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance) en date du 28 décembre 2015 et du 20 novembre 2017.

Chaque titulaire de fonctions clé doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-IARD (hors CA et CODIR)

L'ACTICOM

- ▶ Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle
- ▶ Animateur Le Directeur Marketing et Développement

LE COMITE D'ARBITRAGE DE PROJET

- ▶ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Directeur Système Information

LE COMITE D'ALLOCATION TACTIQUE ET DE PICKING (COTACPICK)

- ▶ Rôle Pilotage des opérations financières
- ▶ Périodicité Hebdomadaire
- ▶ Animateur Directeur Financier et Risques

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

LE COMITE DES RISQUES DU GROUPE PREPAR ASSURANCE

- ▶ Rôle Analyse périodiquement les indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitre les plans d'actions et effectue une revue périodique des grands risques
- ▶ Périodicité Selon actualité
- ▶ Animateur Responsable de la Gestion des Risques

LE COMITE DES RISQUES FINANCIERS ET DE LA SOLVABILITE (CORIFISO)

- ▶ Rôle Analyse les indicateurs de risques financiers et le niveau de la marge de solvabilité (I et II).
Et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques.
- ▶ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Directeur Financier et Risques

LE COMITE DES RISQUES CONTRATS ET CONFORMITE

- ▶ Rôle Etude et veille des risques métier
- ▶ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Directeur Juridique

LE COMITE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT(LAB) / LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCFT)

- ▶ Rôle Evaluer le risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ▶ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Cellule LAB/LCFT de la BRED

LE COMITE CONTROLE PERMANENT ET RISQUES

- ▶ Rôle Analyse les résultats des contrôles opérationnels de 2^{ème} niveau
- ▶ Périodicité Mensuelle
- ▶ Animateur Direction du Contrôle Permanent

LE COMITE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

- ▶ Rôle Analyse les indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ▶ Périodicité A minima semestriellement
- ▶ Animateur Directeur Système Information

LE COMITE DE PARTENARIAT

- ▶ Rôle Analyser et décider de la mise en place d'un partenariat
- ▶ Périodicité Selon les besoins de sollicitation du Comité (tous les mois et demi environ)
- ▶ Animateur Responsable du développement des Partenariats

Autres comités**LE COMITE COMPTABLE ET PRUDENTIEL (ANCIENNEMENT COMITE DE PILOTAGE SII)**

- ▶ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Direction Finances et Risques

LE COMITE D'AUDIT

- ▶ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de Contrôle Permanent et de Gestion des Risques
- ▶ Périodicité Semestrielle au minimum
- ▶ Animateur Président du Conseil d'Administration et responsable de la fonction clé Audit interne

LE COMITE DE SUIVI DES DONNEES FINANCIERES

- ▶ Rôle Suivi des données financières : coordination et études transverses entre le département des Investissements, le département du reporting financier et le responsable des outils financiers
- ▶ Périodicité Semestrielle au minimum
- ▶ Animateur Direction Finances et Risques

Comités Actionnaire/PREPAR

LE COMITE STRATEGIE FINANCE BRED(CSF)

- ▶ Rôle Eligibilité et orientation d'allocation stratégique des placements
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

LE COMITE INVESTISSEMENT BRED

- ▶ Rôle Eligibilité investissement sur actif diversifié
- ▶ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ▶ Animateur Direction Financière BRED

LE COMITE CREDIT BRED

- ▶ Rôle Eligibilité investissement sur actif obligataire
- ▶ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ▶ Animateur Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

La rémunération des Administrateurs est régie par l'article 14 des statuts de PREPAR-IARD.

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme annuelle à titre de jetons de présence. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Le Conseil d'Administration répartit cette somme entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Le Conseil d'Administration peut attribuer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions individuelles ou collectives qui leur sont confiées.

Aucune autre rémunération ne peut être allouée aux membres du Conseil d'Administration. Toutefois le Conseil peut autoriser le remboursement des frais de voyage ou des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la société.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque.

De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade et sa fonction.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat. Les membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe. Les membres du Conseil d'Administration sont choisis et reconnus pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité et leur capacité à s'impliquer dans la supervision d'une Société d'Assurance comme PREPAR.

Le mode de désignation des membres de l'AMSB ainsi que des Responsables des fonctions clés, vise à maintenir à tout moment le niveau des compétences individuelles et collectives nécessaires à leur mission, sous condition d'honorabilité.

Les compétences individuelles de chacune des personnes concernées sont appréciées en regard de leur qualification, de leur expérience et de leurs autres responsabilités exercées.

Les compétences collectives des personnes concernées sont appréciées en regard de leur implication dans la gouvernance de l'entreprise sur les aspects de connaissance des marchés, stratégie d'entreprise, analyse financière et actuarielle, connaissance des cadres et dispositions réglementaires.

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est définie par le règlement intérieur de la BRED Banque Populaire qui précise que tout « Administrateur de la BRED Banque Populaire doit avoir un crédit, une honorabilité et une expérience incontestés. Nul ne pourra être Administrateur ou le demeurer, s'il a fait l'objet des condamnations ou sanctions prévues à l'article 13 de la Loi du 24 janvier 1984, et si, plus généralement, il a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs. »

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est vérifiée périodiquement.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Organisation du système de gestion des risques.

En 2017, la Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité est devenue la Direction de la Conformité, la Gestion des risques relève de la Direction Finances et Risques. Ceci a permis de séparer les deux fonctions clés « Conformité » et « Gestion des risques ».

PREPAR-IARD dispose donc de trois entités distinctes :

- **UNE DIRECTION FINANCES ET RISQUES**
 - ▶ dont un Département est en charge d'établir la cartographie des risques hors conformité et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques;
 - ▶ dont un Département qui assure la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité II (Pilier 2) ;

- **UNE DIRECTION DE LA CONFORMITE**, en charge du risque de non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie de ces types de risques à destination du Contrôle Permanent ;
- **UN DEPARTEMENT DU CONTROLE PERMANENT** en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. La Direction du Contrôle Permanent garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel. Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

La fonction Gestion des Risques effectue le suivi des risques auxquels est soumis PREPAR-IARD. Elle effectue une veille sur les risques émergents et avertit l'AMSB de tout événement susceptible de modifier le profil de risque de la société. Une synthèse de l'ensemble des risques est réalisée lors du Comité des Risques Groupe PREPAR Assurance.

Approche top-down

La comitologie, la gouvernance ainsi que les reportages réguliers constituent les outils de maîtrise des risques en gestion top-down. Les évolutions issues du Pilier 2 (politiques écrites, fonctions clefs, évaluations complémentaires...) sont venues renforcer cette maîtrise.

Approche bottom-up

La cartographie et la pondération de nos risques, l'action du contrôle permanent ainsi que les liens fonctionnels hiérarchiques avec le groupe BRED, notamment en matière de méthodologie, constituent les outils de maîtrise des risques en gestion bottom-up.

Synthèse des approches top-down et bottom-up

L'objectif est de concilier la vision managériale des risques impulsée par l'AMSB et la vision terrain des personnels opérationnels. Dans cet objectif et de manière à garantir la cohérence globale de la démarche, la Direction Finances et Risques rattache chaque risque unitaire de la cartographie détaillée à l'une des thématiques de risques au sens ORSA. De cette façon les deux approches bottom-up et top-down se rejoignent en un seul système de gestion des risques.

Le dispositif de maîtrise des risques est conçu comme un système dynamique propre à identifier et mettre en œuvre des actions d'amélioration.

L'AMSB considère donc comme efficace l'approche des risques top-down.

Evaluation des risques

Chaque risque est cartographié par la Département de Gestion des Risques et fait l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans les procédures. La cartographie est donc un inventaire à un instant t des risques encourus par l'entreprise. Pour que cette cartographie puisse devenir un outil de pilotage, il faut hiérarchiser les risques de façon à prioriser et calibrer les actions d'amélioration à entreprendre. C'est l'objectif de la pondération des risques.

Face à un nombre important et variable de risques à maîtriser, il est indispensable de savoir où et jusqu'où porter ses efforts. Une cotation de chaque risque est donc réalisée et revue périodiquement.

A partir de la cartographie des risques et des cotations effectuées, la documentation risque peut s'établir :

- chaque risque majeur doit être documenté d'un dossier de risque ;
- chaque risque doit être au minimum documenté d'une fiche de risque ;
- chaque risque doit être tracé et l'évolution des notes de cotation dans le temps est analysée.

Des livrables sous forme graphique sont produits. Cette démarche est périodique et vient en complément aux mises à jour « fil de l'eau ». La cartographie pondérée de nos risques est en continuelle évolution et doit donc s'actualiser en permanence.

En conséquence de la disjonction de la Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité en deux entités distinctes (Risques / Conformité), la cartographie des risques est alimentée conjointement par ces deux entités.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

La politique financière de PREPAR-IARD est conduite en fonction de contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond donc à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le Risk Management Global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la gestion financière évolue, pour fixer les orientations.

La gestion des risques financiers et de la solvabilité résulte d'approches s'appuyant sur un faisceau d'analyses, aboutissant à une appétence aux risques exprimée par l'AMSB et formalisée dans l'ORSA.

Dans son Rapport **ORSA** (ou EIRS) PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Ce rapport est rédigé périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Il est présenté au Conseil d'Administration et communiqué à l'ACPR.

Par ailleurs, le rapport ORSA précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. Après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ **UNE DIRECTION DE LA GESTION DES RISQUES** chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques. Cette Direction de la Gestion des Risques assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (Pilier 2) ;
- ▶ **UNE DIRECTION ET DE LA CONFORMITE** chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ **UN AUDIT INTERNE** chargée de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5);

- ▶ **UN DEPARTEMENT DU CONTROLE PERMANENT** en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus, d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité, le Département du Contrôle Permanent et la Direction Finances et Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-IARD ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction Finances et Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie,
- ▶ le 1^{er} niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures,
- ▶ le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent,
- ▶ le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Audit Interne.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité telle que mise en place en 2017 exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ veille réglementaire,
- ▶ conformité des dispositifs,
- ▶ conformité documentaires et d'opérations.

En matière de Sécurité financière la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ piloter la classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme,
- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ élaborer la cartographie des risques LCB FT,
- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

En 2017, l'intégralité des politiques écrites de PREPAR-IARD a été mise en ligne sur le portail de l'entreprise.

En plus de la cartographie LCB FT, la Direction de la Conformité a établi la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction Finances et Risques.

La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené le groupe PREPAR Assurance à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Xavier GOBLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-IARD.

Le responsable de la fonction clé «Audit Interne» propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens Solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité

Les acteurs de ce dispositif sont :

- **le responsable d'Audit Interne**
 - ▶ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
 - ▶ communique le plan d'audit à l'AMSB,
 - ▶ émet des recommandations,
 - ▶ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations.
- ▶ **l'AMSB**
 - ▶ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR Assurance a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Mathieu LE BELLAC, Directeur des Risques de la BRED.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet SIA Partners selon les dispositions règlementaires),
- ▶ participation aux Comités PREPAR (COTACPICK, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Risques financiers et Comité Stratégique finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ études ponctuelles sur les modèles,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ suivi des données des délégataires de gestion,
- ▶ améliorations dans les méthodes de calcul du Best Estimate,
- ▶ rapprochement avec les éléments des comptes sociaux.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil d'Administration.

B.7 Sous-traitance

La norme BPCE 2015/563 de septembre 2015 classe les prestations externalisées en trois cercles :

- **CERCLE 1** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers dûment agréé ou habilité (ACPR, AMF),
- **CERCLE 2** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers, ne nécessitant pas un agrément,
- **CERCLE 3** : prestations non essentielles n'entrant pas dans le périmètre réglementaire des PEE.

Elle fixe ensuite un cadre de suivi selon la criticité attribuée à la prestation.

- **VITALE** : prestations dont l'arrêt a un impact significatif sur l'activité commerciale ou immédiat sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé
- **-SENSIBLE** : prestations dont l'arrêt peut entraîner dans la durée, un impact significatif sur l'activité commerciale et sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé
- **COURANTE** : prestations dont l'arrêt n'aura qu'un impact modéré sur l'activité commerciale ou la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi standard.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES** :
 - ▶ identifient leurs risques à dire d'expert,
 - ▶ rédigent les protocoles de partenariat et de délégation,
 - ▶ mettent en place les contrôles de 1^{er} niveau (sur place et sur pièce) ;
- ▶ **LE CONTROLE PERMANENT** :
 - ▶ assure les contrôles de 2^{ème} niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau,
 - ▶ effectue des missions de contrôle sur place,
 - ▶ suit les recommandations émises ;
- ▶ **LA DIRECTION FINANCE ET RISQUES** :
 - ▶ cartographie les risques, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ **LE COMITE D'AUDIT** :
 - ▶ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques ;
- ▶ **L'AMSB** :
 - ▶ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques d'externalisation au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques.

Les activités sous-traitées ont été analysées lors d'un comité regroupant les Dirigeants Effectifs ainsi que la Direction Finance et Risques, La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent. Ce comité a évalué collégialement le degré de criticité de chaque sous-traitant. Il n'existe pas d'activité sous-traitante évaluée comme importante ou critique à l'issue de ce comité. La gestion déléguée est considérée comme ayant un degré de criticité moyen.

C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2017 et au 31/12/2016 :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Variation	Variation %
Risque de marché	2 272	1 312	960	73 %
Risque de contrepartie	491	194	297	153 %
Risque de souscription Non-Vie	12 380	11 206	1 174	10 %
Risque de souscription Santé	4 597	3 141	1 457	46 %
Risque opérationnel	776	691	86	12 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	« Ligne de métier » Solvabilité II	Risque de passif
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- ▶ le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- ▶ le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C 1.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

C 1.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- ▶ titres de taux fixes et variables (9 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- ▶ OPCVM flexibles/performance absolue (3 % du portefeuille), traités en transparence,
- ▶ immobilier (1 % du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- ▶ OPCVM monétaires et assimilés (86 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR-IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transposition de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, à savoir le risque de taux, le risque action, le risque immobilier, le risque de spread, le risque de change et le risque de concentration, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ Au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction Finance et Risques de PREPAR-IARD à la fois au Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité pour détermination de l'éligibilité de ces fourchettes (après étude par la Direction des Risques de BRED) et au Comité Stratégie Finance de BRED pour validation de l'éligibilité de ces fourchettes.

L'AMSB prend ensuite acte de la validation de l'éligibilité des fourchettes d'allocation par le Comité Stratégie Finance de BRED et décide de sa fixation, pour implémentation par la Direction Finance et Risques de PREPAR-IARD.

- ▶ La Direction Finance et Risques de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique. Le Processus décisionnel prévoit :
 - une présentation des projets d'investissement dans le cadre d'un Comité d'Allocation Tactique et de Picking (Cotacpick) ;
 - une validation de ces projets en :
 - Comité Crédit BRED pour les titres des actifs de taux (les titres de l'Actif de Taux sont ciblés a priori par seuils dans le cadre du Process interne de PREPAR) ;
 - Comité d'Investissement BRED pour les titres des actifs de diversification.

C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB. Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché comparé au risque global.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- l'exposition aux réassureurs,
- les dépôts de cash,
- les créances.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Ainsi, les dépôts de cash sont suivis et limités.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

C 3.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 Risque opérationnel

Au titre des impacts quantitatifs du Pilier 1, le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-IARD analyse donc chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Une hypothèse d'additivité des risques sera appliquée dans un premier temps. Les différents risques opérationnels de PREPAR-IARD étant jugés indépendants.

L'objectif est de vérifier si le SCR opérationnel de la formule standard est suffisant en regard des risques opérationnels propres à PREPAR-IARD. Cette démarche amène PREPAR-IARD à mettre en place un outil de pilotage étayé par des indicateurs. Les indicateurs de risques servent d'une part à suivre régulièrement chaque risque opérationnel, à en quantifier les variations et d'autre part à évaluer son impact sur le besoin global de solvabilité.

PREPAR-IARD a retenu les grands risques opérationnels suivants, issus de sa cartographie :

- ▶ ne pas contrôler les délégations de gestion (PSEE) ;
- ▶ risque Opérationnel/Conformité de non mise à jour du plan de continuité PCA/PRI ;
- ▶ risque de non application opérationnelle du dispositif LAB/LFCT.

Ces risques opérationnels viennent en regard du SCR opérationnel calculé.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- **LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES**
 - ▶ assurent les contrôles de 1^{er} niveau et leur traçabilité ;
- **LE CONTROLE PERMANENT**
 - ▶ assure les contrôles de 2^{ème} niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau ;
- **L'AUDIT**
 - ▶ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise des risques opérationnels ;
- **LA DIRECTION FINANCE ET RISQUES**
 - ▶ actualise la cartographie des risques opérationnels, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- **L'AMSB**
 - ▶ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques opérationnels au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques opérationnels.

C.6 Autres risques importants

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Référence texte</i>	<i>Normes Prudentielles</i>	<i>Normes Sociales</i>	<i>Ecart</i>
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Frais d'acquisition reportés	D.1.1	0	1 684	-1 684
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.2	32 081	31 315	767
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0	0	0
Actions		0	0	0
Obligations		5 191	4 680	511
Organismes de placement collectif		26 890	26 634	256
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés		0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires		0	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.3	416	285	131
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.4	2 772	2 772	0
Créances nées d'opérations de réassurance		239	239	0
Autres créances (hors assurance)		392	392	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 382	1 382	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		37 283	38 068	-786

D.1.1. Les Frais d'acquisition reportés

En normes solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

▶ Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

▶ Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

▶ Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

▶ OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

▶ Parts de sociétés immobilières (SCPI)

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. Ecarts avec les états financiers

Au 31/12/2017, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 511 k€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les fonds d'investissement s'élève à 256 k€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

D.1.3. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.5. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.2 Provisions techniques

En milliers d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.1	2 054	5 412	-3 358
dont Best Estimate		1 731		
dont Marge de Risque		323		
Provisions techniques non vie	D.2.1	2 797	3 031	-235
dont Best Estimate		2 109		
dont Marge de Risque		687		
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES		4 851	8 443	-3 592

D.2.1. Méthodes et options retenues

Méthodologie Chain-Ladder

Le Best Estimate des contrats de PREPAR-IARD a été estimé par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation.

La méthode de Chain Ladder est appliquée à des triangles de charges (règlements cumulés + suspens) sur un historique de 10 ans, par branches d'activité (décès accidentel, ITT et pertes pécuniaires).

Ce modèle repose sur les trois hypothèses formulées par Thomas Mack :

- ▶ relation linéaire entre les paiements d'une année de déroulement,
- ▶ caractère aléatoire des résidus de Pearson,
- ▶ absence d'effet calendaire.

L'analyse du respect de ces trois hypothèses a été réalisée sur le périmètre d'étude. Aucune déviation n'est apparue, ce qui a permis de valider l'utilisation de la méthode Chain-Ladder.

Hypothèses

▶ Frais

Les frais modélisés dans le calcul du Best Estimate sont les charges de sinistres au 31/12/2017 déterminées par la comptabilité dans le cadre du calcul des frais par destination puis ventilées par branches selon la répartition par destination établie par la comptabilité et projetées sur la durée de liquidation des sinistres.

► **Primes**

Le stock de Primes non acquises au 31/12/2017 dont les sinistres futurs sont projetés dans les triangles de Best Estimate, ventilé par branches, est issu des informations communiquées par la comptabilité.

D'autre part, des primes futures concernant l'exercice à venir sont intégrées au modèle. Elles sont issues de l'observation des primes de l'exercice passé, ainsi que de l'application de statistiques de résiliation et sont diminuées des frais sur primes calculés comme le ratio entre d'une part les frais d'acquisition, les frais d'administration, les placements et autres charges, et d'autre part les primes acquises.

Hypothèses économiques

La courbe d'actualisation est la courbe transmise par l'EIOPA au 31/12/2017, avec volatility adjustment (4bp jusqu'à 20 ans puis diminution progressive).

D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6% de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- les SCR de souscription (non-vie et santé),
- le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA. Au 31/12/2017, elle s'élève à 1 011 k€.

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2017

Le niveau plus faible des Best Estimate comparé aux provisions en normes sociales résulte en partie du fait que les primes futures de l'exercice $n+1$ sont prises en compte dans le Best Estimate et font donc diminuer les flux nets de prestations projetées. Par ailleurs, les cash flows de sortie sont actualisés dans le Best Estimate, contrairement aux normes sociales, ce qui explique également une partie de l'écart entre les deux référentiels.

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats santé, de même qu'une partie des contrats d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Celui-ci est ajusté d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections réalisées au sein des triangles de liquidation des sinistres.

Afin d'encadrer cette incertitude, certaines études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- ▶ niveau des primes futures,
- ▶ sensibilité aux frais,
- ▶ ...

D.2.7. Impact de la correction pour volatilité

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2017, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 4 bp. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
<i>En milliers d'euros</i>			
Provisions techniques	4 850,9	4 853,4	-2,5
Fonds propres de base	27 539,4	27 537,5	1,8
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	27 539,4	27 537,5	1,8
Capital de solvabilité requis	14 434,0	14 434,9	-1,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	27 539,4	27 537,5	1,8
Minimum de capital requis	4 287,1	4 287,4	-0,3

D.3 Autres passifs

	Normes Prudentielle s	Sociales	Ecart
<i>En milliers d'euros</i>			
Passifs d'impôts différés	725	0	725
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 543	1 543	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	425	425	0
Autres dettes (hors assurance)	217	217	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	41	41	0
Total des Autres Passifs	2 951	2 226	725

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- actif incorporel,
- placements,
- part des réassureurs dans les provisions,
- amortissements sur primes de remboursement,
- autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- provisions techniques en euros,
- provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 725 k€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2017.

€ - Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

La gestion du capital au sein de PREPAR-IARD se fait notamment par le biais de son évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité dans laquelle des projections de fonds propres et d'exigence de solvabilité sont réalisées afin d'appréhender l'évolution à moyen terme de la solvabilité de la société, en fonction de différents paramètres.

Par ailleurs, elle est conditionnée par la politique de distribution de résultat.

Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD avait conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR. En 2017, PREPAR-IARD a distribué la moitié du résultat à son actionnaire et mis le reste en réserve.

En milliers d'euros	2017			Détail des FP au 31/12/2016	Evolution 2016/2017
	Détail des FP au 31/12/2017	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR		
Capitaux propres	800	800	800	800	0
Primes d'émission	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	26 739	26 739	26 739	23 650	3 090
dont Report à nouveau	19 839	19 839	19 839	14 980	4 859
dont résultat(*) et réserves libres	4 819	4 819	4 819	7 735	-2 916
dont réserve de capitalisation	0	0	0	0	0
dont excédent d'actifs sur passifs	2 082	2 082	2 082	935	1 147
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-Total Tier 1	27 539	27 539	27 539	24 450	3 090
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-total Tier 2	0	0	0	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	27 539	27 539	27 539	24 450	3 090

(*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2017, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Variation	Variation %
Risque de marché	2 272	1 312	960	+73 %
Risque de contrepartie	491	194	297	+153 %
Risque de souscription Non-Vie	12 380	11 206	1 174	+10 %
Risque de souscription Santé	4 597	3 141	1 457	+46 %
Diversification	-5 358	-3 637	-1 721	+47 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	14 382	12 216	2 167	+18 %
Risque opérationnel	776	691	86	+12 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-725	-380	-345	+91 %
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	14 434	12 526	1 908	+15 %
Ratio de couverture du SCR	191 %	19 5 %	-4 %	-2 %

L'évolution marquante de l'exercice 2017 est celle du risque de souscription santé, qui progresse de 1,4 M€ (soit + 46 %) lié au développement de ce secteur d'activité dans le chiffre d'affaires de PREPAR-IARD. Cet effet est toutefois atténué par la diversification qui permet de rééquilibrer les poids du risque entre la Non-Vie et la Santé.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2017, ce plafond est atteint pour un montant de 725 k€.

E.2.2. Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les encours, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2017 s'élève à 4,3 M€.

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Variation	Variation %
MCR linéaire	4 287	3 582	705	+20 %
Plancher à 25%	3 608	3 131	477	+15 %
Plafond à 45%	6 495	5 637	859	+15 %
Minimum de Capital Requis (MCR)	4 287	3 582	705	+20 %
Ratio de couverture du MCR	642 %	683 %	-40 %	-6 %

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR-IARD couvre à la fois le SCR et le MCR.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

- ▶ **Etat S.02.01.02 : Bilan**
- ▶ **Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**
- ▶ **Etat S.17.01.02 : Provisions Techniques Non-Vie**
- ▶ **Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie**
- ▶ **Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**
- ▶ **Etat S.23.01.01 : Fonds Propres**
- ▶ **Etat S.25.01.21 : SCR**
- ▶ **Etat S.28.01.01 : MCR**

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	32 081
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	0,2
Actions – cotées	R0110	0,2
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	5 191
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	5 191
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	26 890
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	416
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	416
Non-vie hors santé	R0290	416
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 772
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	239
Autres créances (hors assurance)	R0380	392
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 382
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	37 283

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	4 851
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 797
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 109
Marge de risque	R0550	687
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 054
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 731
Marge de risque	R0590	323
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	725
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 543
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	425
Autres dettes (hors assurance)	R0840	217
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	41
Total du passif	R0900	7 802
Excédent d'actif sur passif	R1000	29 481

Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	940	7 663							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	298	45							
Net	R0200	642	7 618							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	953	7 287							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	96	34							
Net	R0300	856	7 253							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	728	2 801							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	114	3							
Net	R0400	614	2 798							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	903	3 006							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaire s diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			17 741					26 343
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140			0					342
Net	R0200			17 742					26 001
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			17 643					25 883
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			0					129
Net	R0300			17 644					25 753
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			769					4 298
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			0					117
Net	R0400			769					4 182
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550			12 015					15 923
Autres dépenses	R1200								306
Total des dépenses	R1300								16 229

Etat S.17.01.02 Provisions Techniques Non-Vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des francs médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	525	-300				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	340	5				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	185	-305				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	205	1 301				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	69	2				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	136	1 299				
Total meilleure estimation – brut	R0260	730	1 001				
Total meilleure estimation – net	R0270	320	994				
Marge de risque	R0280	136	187				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	866	1 188				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	410	7				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	457	1 181				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						-40
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						-40
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						2 149
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						2 149
Total meilleure estimation – brut	R0260						2 109
Total meilleure estimation – net	R0270						2 109
Marge de risque	R0280						687
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						2 797
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340						2 797

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					185
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					345
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-160
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					3 656
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					71
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					3 584
Total meilleure estimation – brut	R0260					3 840
Total meilleure estimation – net	R0270					3 424
Marge de risque	R0280					1 011
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					4 851
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					416
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					4 435

Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)											
(valeur absolue)											
Année d'accident / année de souscription											
AY											
Année de développement											
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	164	214	80	5	0	0	3	0	0	1
N-8	R0170	130	381	100	2	0	0	27	0	0	
N-7	R0180	193	195	233	28	4	10	0			
N-6	R0190	173	230	233	74	55	0	3			
N-5	R0200	189	138	39	13	1	3				
N-4	R0210	356	452	136	24	9					
N-3	R0220	346	450	12	53						
N-2	R0240	875	1 183	128							
N-1	R0240	174	728								
N	R0250	458									
Total											
8 310											

Somme des années amées (cumulés)											
C0180											
0											
R0100											
R0160											
R0170											
R0180											
R0190											
R0200											
R0210											
R0220											
R0240											
R0250											
458											
58											
8 310											

Fin d'année (domiées actualisées)											
C0360											
R0100											
R0160											
R0170											
R0180											
R0190											
R0200											
R0210											
R0220											
R0240											
R0250											
1 557											
2 944											
5 406											

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés											
(valeur absolue)											
Année de développement											
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	457	499	148	5	0	3	3	0	0	1
N-8	R0170	849	687	388	247	206	0	27	0	0	
N-7	R0180	1 048	629	321	70	4	10	3	10		
N-6	R0190	789	596	443	302	256	0	3			
N-5	R0200	603	445	240	123	79	81				
N-4	R0210	1 518	1 076	389	256	204					
N-3	R0220	1 611	848	234	244						
N-2	R0240	2 051	1 650	361							
N-1	R0240	1 123	1 557								
N	R0250	2 944									
Total											
5 406											

Mellure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	4 851			2,5	
Fonds propres de base	R0020	27 539			-1,8	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	27 539			-1,8	
Capital de solvabilité requis	R0090	14 434			1,0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	27 539			-1,8	
Minimum de capital requis	R0110	4 287			0,3	

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	800	800			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	26 739	26 739			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	27 539	27 539			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	27 539	27 539			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	27 539	27 539			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	27 539	27 539			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	27 539	27 539			
Capital de solvabilité requis	R0580	14 434				
Minimum de capital requis	R0600	4 287				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,908				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6,424				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	29 481	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 942	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	800	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	26 739	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 907	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 907	

Etat S.25.01.21 : SCR

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	2 272		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	491		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	4 597		
Risque de souscription en non-vie	R0050	12 380		
Diversification	R0060	-5 358		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	14 382		

Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	776
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-725
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	14 434
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	14 434
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Etat S.28.01.01 : MCR

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	4 287

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	909	956
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle	R0030	3 825	7 608
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130	4 970	17 437
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 287
Capital de solvabilité requis	R0310	14 434
Plafond du MCR	R0320	6 495
Plancher du MCR	R0330	3 608
MCR combiné	R0340	4 287
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 287